ORGANISATION MONDIALE

G/SCM/N/138/Add.1/Rev.1 18 octobre 2006

DU COMMERCE

(06-5051)

Comité des subventions et des mesures compensatoires

Colombie

Inde

RAPPORTS SEMESTRIELS AU TITRE DE L'ARTICLE 25.11 DE L'ACCORD

Révision

- 1. Les Membres qui ont présenté des rapports semestriels ou des rapports indiquant qu'aucune action n'a été menée depuis la dernière révision du présent document sont indiqués **en caractères gras** dans les paragraphes 2 et 3 ci-dessous.
- 2. Les Membres ci-après ont fait parvenir au Secrétariat des rapports semestriels sur leurs actions en matière de droits compensateurs pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005: Canada, Communautés européennes, États-Unis et Mexique. Ces rapports ont été distribués dans la série de documents G/SCM/N/138/...
- 3. Les Membres ci-après ont informé le Comité qu'ils n'avaient pas mené d'actions en matière de droits compensateurs pendant la période considérée.

Afrique du Sud¹ Corée, Rép. de Indonésie Oatar Argentine¹ Costa Rica² Israël République dominicaine Arménie Japon³ Croatie Roumanie Australie¹ Cuba Jordanie Singapour Égypte Barbade Kenya Suisse Bolivie El Salvador Macao, Chine Taipei chinois Brésil¹ Équateur Malaisie Thaïlande Brunéi Darussalam Géorgie Maroc Trinité-et-Tobago Guatemala Norvège Tunisie Bulgarie Chili Honduras Nouvelle-Zélande¹ Turquie Chine Pérou¹ Hong Kong, Chine

4. Les Membres ci-après n'ont pas fait parvenir de rapport au Secrétariat: Albanie; Angola; Antigua-et-Barbuda; Bahreïn; Bangladesh; Belize; Bénin; Botswana; Burkina Faso; Burundi; Cambodge; Cameroun; Congo; Côte d'Ivoire; Djibouti; Dominique; Émirats arabes unis; ex-République yougoslave de Macédoine; Fidji; Gabon; Gambie; Ghana; Grenade; Guinée;

Philippines

¹ Ces Membres ont notifié des mesures définitives en vigueur au 31 décembre 2005 dans les documents G/SCM/N/138/ARG; G/SCM/N/138/BRA; G/SCM/N/138/NZL; G/SCM/N/138/PER et G/SCM/N/138/ZAF.

² Ce Membre a notifié des engagements en vigueur au 31 décembre 2005 dans le document G/SCM/N/138/CRI.

³ Ce Membre a informé le Comité qu'il n'avait pas mené de nouvelle action au 31 décembre 2005 dans le document G/SCM/N/138/JPN.

Guinée-Bissau; Guyana, Rép. de; Haïti; Îles Salomon; Inde; Islande; Jamaïque; Koweït; Lesotho; Liechtenstein; Madagascar; Malawi; Maldives; Mali; Maurice; Mauritanie; Moldova; Mongolie; Mozambique; Myanmar; Namibie; Népal; Nicaragua; Niger; Nigéria; Oman; Ouganda; Pakistan; Panama; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Qatar; République centrafricaine; République démocratique du Congo; République kirghize; Rwanda; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Sénégal; Sierra Leone; Sri Lanka; Suriname; Swaziland; Tanzanie; Tchad; Togo; Uruguay; Venezuela; Zambie et Zimbabwe.